



JOURNALISTES

ÉLECTIONS À LA COMMISSION DE LA CARTE DE PRESSE

31 MAI-14 JUIN 2018 = 2^e TOUR

SAVEZ-VOUS POURQUOI VOTER ?



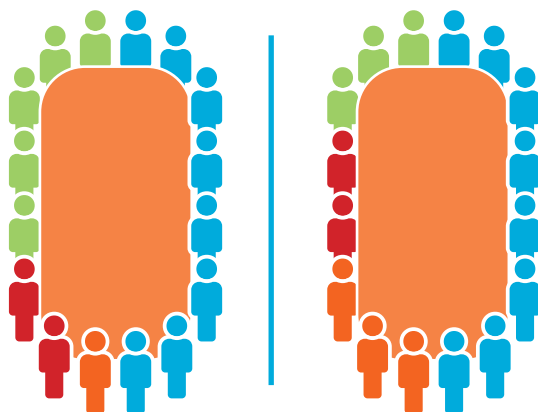
Parce que c'est à vous,
professionnels, de donner
le cap à la commission,
en choisissant
vos représentants

Parce que la loi prévoit
des règles, mais aussi
l'intervention des
professionnels impliqués
dans la réalité du terrain

Parce que la commission
de la carte de presse est
par essence paritaire,
démocratique et pluraliste

Aujourd'hui _____ Demain... _____

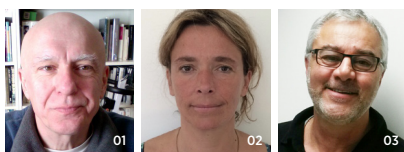
● Employeurs
● SNJ
● SNJ-CGT
● CFDT



© Stéphane Mattern

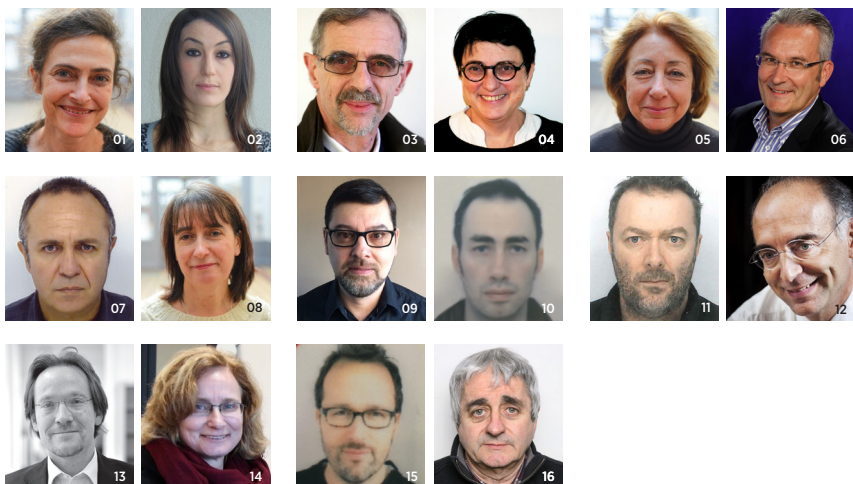
...si vous le voulez bien ! Rééquilibrez les forces ! _____

Les candidats CFDT



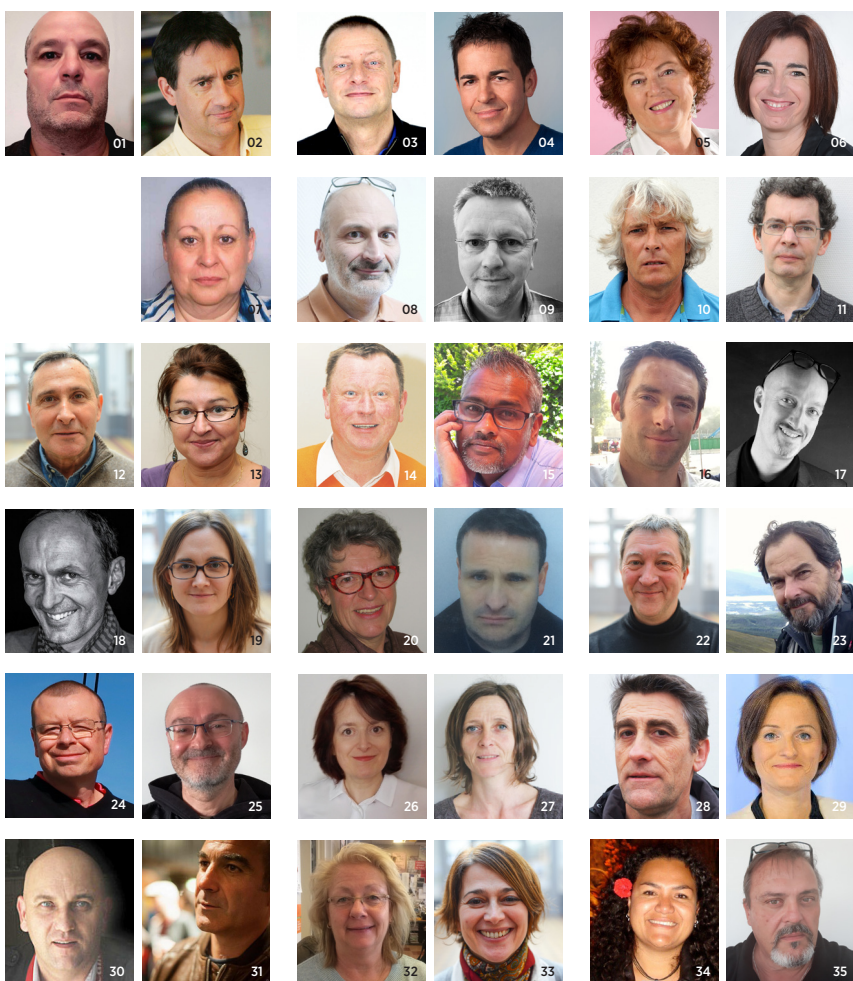
Commission supérieure

01. titulaire: Fabrice Nicolino (*Charlie Hebdo*)
02. suppléante: Valérie Astruc (*France Télévisions*)
03. suppléant: Philippe Gaillard (*Ouest-France*)



Commission de première instance

01. titulaire: Isabelle Bordes (*Ouest-France*)
02. suppléante: Hakima Bounemoura (*20 Minutes*)
03. titulaire: Bernard Maillard (*Le Républicain Lorrain*)
04. suppléante: Frédérique Thiollier (*Bayard Presse*)
05. titulaire: Joëlle Garrus (*AFP*)
06. suppléant: Éric De la Chesnais (*Le Figaro*)
07. titulaire: Jean-Claude Coutausse (*Le Monde*, photjournaliste)
08. suppléante: Dominique Préhu (*France Dimanche*)
09. titulaire: Ludovic Dunod (*RFI*)
10. suppléant: Paul Laubacher (*L'Obs*)
11. titulaire: Éric Dessons (*Le Journal du Dimanche*)
12. suppléant: François Koch (*L'Express*)
13. titulaire: Samuel Le Goff (*Contexte*)
14. suppléante: Yvonne Roehrig (*France 3*)
15. titulaire: Laurent Kramer (*France Inter*)
16. suppléant: Marcel Bedaxagar (*Radio Mendillilia*)



Correspondants régionaux

ALPES

01. Philippe Cortay (*Le Dauphiné libéré*)
02. Gérard Fourgeaud (*France Bleu*)

ALSACE

03. Frédéric Marion-Garcia (agence *Plurimédia* et pigiste *DNA*)
04. Christian Laemmel (*France 3*)

AQUITAINE

05. Véronique Cohu (pigiste)
06. Séverine Cuesta (pigiste)

AUVERGNE-LIMOUSIN

07. Annette Villedieu (*La Montagne*)

BOURGOGNE

FRANCHE-COMTÉ

08. Laurent Villette (*Voix du Jura*)
09. Xavier Ferrand (*Auroutier ferro*)

BRETAGNE

10. Vincent Mouchel (*Ouest-France*, photjournaliste)
11. Philippe Gestin (*Le Trégor*)
12. Pierre Bouchenot (*France 3*)
13. Carole Tribout (*La République du Centre*)

CHAMPAGNE-PICARDIE

14. Tony Poulain (*Le Courrier picard*)
15. Kritikumar Seeruttun (*L'Union de Reims*)

CÔTE D'AZUR/CORSE

16. Benoît Ruiz De Conejo (Agence de presse AIMV Correspondant BFM TV Nice)

LANGUEDOC-ROUSSILLON

17. Jérôme Yager (*L'Indépendant*)

LORRAINE

18. Julien Bénétiau (*L'Est Républicain*)
19. Élise Descamps (*La Croix*)

MIDI-PYRÉNÉES

20. Francine Depeyre (*La Dépêche*)
21. Éric Foissac (*France 3*)

NORD

22. Christian Vincent (*La Voix du Nord*)
23. Bruno Espalieu (*France 3*)

NORMANDIE

24. Laurent Lemaire (*Virgin Radio*)
25. Pierre-Yves Garino (*Réussir*)

PAYS DE LA LOIRE

26. Violette Queuniet (pigiste)
27. Marylise Couraud (*Ouest-France*)

POITOU-CHARENTES

28. Dominique Briongos (*La Charente libre*)
29. Élodie Gérard (*France 3*)

PROVENCE

30. Jean-François Mutzig (*Le Dauphiné libéré*)
31. Lionel Dian (*Next TV Radio*)

RHÔNE

32. Elisabeth Phily (*France 3*)
33. Claudine Giard (*Groupe NRJ*)

DOM-TOM

34. Heidi Yieng Kow (*Polynésie 1^{re}*)
35. Ronan Ponnet (*France Ô Guadeloupe*)

Journalistes CFDT,
ouverts et exigeants

Vrai ou faux ?

Contre quelques idées reçues...

La CCIJP est démocratique

VRAI

Puisque les dossiers qui posent difficulté font l'objet d'un débat qui peut se clore par un vote. Et puisque tout ce qui relève de l'interprétation de la loi, et des conclusions des groupes de travail, reflète la vision de la majorité. D'où l'importance de se faire entendre aux élections triennales !

La CCIJP passe son temps à refouler des cartes

FAUX

Et même archi faux : d'année en année, sur les quelque 35 000 cartes accordées, seul un millier d'entre elles pose problème. Et la commission de première instance refuse entre 500 et 650 cartes chaque année. Pour des raisons toujours motivées, bien sûr, et explicitées au demandeur.

La CCIJP est une institution complètement déconnectée de la réalité

FAUX

Sa composition l'ancre dans la réalité d'aujourd'hui : du côté des représentants élus, seuls siègent des actifs qui, hormis deux journées par mois passées au 221 rue La Fayette, font leur métier de reporter, de SR ou de photographe (etc) dans leurs télévisions, radios, journaux et sites respectifs.

Enfin, dès l'apparition des télévisions, puis des sociétés de production, puis du web, la commission a adapté aussitôt sa jurisprudence, la loi de 1935 n'ayant pas tout imaginé...

La CCIJP est opaque

FAUX

Opaque, non. Soucieuse de confidentialité, oui, évidemment, pour protéger les données personnelles des journalistes, et pour débattre loin des pressions.

La CCIJP est une vieille dame

VRAI

Et alors ? Tant que ceux qui y travaillent, et ceux qui y exercent un mandat, sont attentifs à adapter son fonctionnement ? Faut-il faire de toute institution table rase ? À partir de quel délai ? Un siècle, une décennie, deux semaines ? Faut-il abandonner la loi sur la liberté de la presse parce qu'elle date de 1881 ? Celle sur la sécu parce qu'elle a plus de 70 ans ? En tout cas, la vieille dame se met à l'heure de la dématérialisation. Le grand chantier engagé cette année devrait permettre de traiter les dossiers numériquement, de A à Z, dès 2019.

TROIS ANS DE MANDATS, ET DES MILLIERS DE DOSSIERS DÉFENDUS, CHACUN LEUR TOUR

Pour le mandat 2015-2018 qui se termine, nous nous étions engagés pour un objectif à la commission : «Sécuriser et faciliter le parcours des journalistes.» Autrement dit, faire preuve d'ouverture pour traiter les dossiers qui présentaient des difficultés d'ordre social (revenus très maigres, statut salarial bancal, etc). Et rester exigeants pour tout ce qui est contenu du poste (oui au journalisme, non à la communication, par exemple).

Des avancées

Bien sûr, notre position de petit poucet, avec quatre élus en tout et pour tout, deux en commission de première instance, deux en région, nous a obligés à une certaine modestie.

Mais nous pouvons nous réjouir d'avoir conduit nos débats en plénière vers une plus grande souplesse. Le seuil minimal de 500 euros de revenus, que nous préconisions dès avant la campagne 2015, a fini par s'imposer dans nos échanges ; la considération des droits d'auteur comme rémunération acceptable à titre dérogatoire sur un an ou deux, aussi. De petites victoires, certes, mais qui ont permis à des consœurs et des confrères d'entrer dans la profession, ou de s'y maintenir, durant ces trois années passées.

Accentuer l'ouverture

Pour le nouveau mandat qui s'ouvrira après les élections, en juillet 2018, nous voulons confirmer ce virage vers plus de souplesse. Nous souhaitons pouvoir prolonger la délivrance d'une carte durant un an ou deux lorsque des journalistes se trouvent face à une situation exceptionnelle liée à leur rémunération ou leur statut administratif.

Ici, c'est une pigiste qui enregistre une forte baisse de revenus car elle a travaillé sur une longue enquête pour la télé qui se trouve finalement annulée. Là, c'est un journaliste dont l'employeur s'est mis en tête de ne plus le payer en salaire. Ailleurs, c'est un photographe qui aura passé seulement un contrat de photo «corporate» dans l'année, mais dont la



rémunération bien plus avantageuse dépassera des revenus presse pourtant réguliers...

La CFDT revendique de traiter chaque dossier pour ce qu'il est, dans sa complexité. Et refuse que ses décisions puissent mener des confrères et des consœurs à la double peine «plus de carte, plus de boulot».

La commission sait instituer des aménagements quand la loi est vague ou que la réalité professionnelle évolue. La CFDT compte l'y encourager plus que jamais.

Vouloir de la souplesse n'est pas une lubie, ce n'est pas non plus encourager la dérégulation ambiante.

C'est juste avoir conscience que dans ce monde en mutation, il faut éviter la double peine à ceux qui en sont victimes. Et accorder plus facilement la première carte, ou maintenir dans la carte le plus longtemps possible, pour permettre aux journalistes en difficulté de faire valoir leurs droits du dedans, et avec l'appui de leurs syndicats.

Telle est notre ambition pour 2018, 2019 et 2020.

*Isabelle Bordes et Hakima Bounemoura
Elues CFDT à la CCIJP
et candidates pour ce nouveau mandat*

**Suivez-nous sur internet : www.journalistes-cfdt.fr /
<http://pigistes-cfdt.fr/> et sur Twitter : @USJCFTD**



Vous vous souvenez de votre première carte de presse ?

Le cœur qui palpite, la fierté d'accéder au métier : l'émotion de l'obtention de sa première carte de presse reste gravée à vie. Nous voulons être présents à côté de celles et ceux qui entrent dans la grande famille des journalistes. Elire nos candidats, c'est soutenir les premiers pas de nos nouveaux confrères dans la profession.

Elise Descamps,
membre du Conseil
national de la CFDT
journalistes, pigiste

La CFDT-Journalistes vous représente et vous défend notamment :

dans les entreprises ((délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT, négociations salariales, plans sociaux...), aux Prud'hommes, dans les écoles de journalisme, à Audiens (prévoyance, santé) à l'Afdas (formation), dans les fédérations internationale et européenne de journalistes (FIJ, FEJ dont la CFDT est membre fondateur), dans les clubs de la presse, à l'ODI (Observatoire de la Déontologie de l'Information), à la Commission nationale des droits d'auteur, à la Commission arbitrale des journalistes et dans les commissions paritaires presse et audiovisuel (CPNEJ, CPEF, CPNEF)... et à la Commission de la carte, bien sûr !»

CFIP IFJ
CFJ IFJ

MEMBRE DE LA FÉDÉRATION
INTERNATIONALE DES JOURNALISTES

OUI, DANS SES PRISES DE POSITION À LA CCIJP, LA CFDT SE DIFFÉRENCIE DES AUTRES SYNDICATS !

Nous ne voulons pas pénaliser les journalistes au chômage

La loi prévoit qu'une carte peut être accordée à un chômeur pour une durée limitée (non précisée), et ce, sans condition. Or, l'usage à la CCIJP est de réserver cette carte chômeur seulement à ceux qui perçoivent une indemnisation par Pôle emploi. Un usage dont la majorité des commissaires ont convenu il y a déjà de nombreuses années, mais contre lequel la CFDT continue de s'élever. Par principe: au nom de quoi la CCIJP doit-elle être moins disante que la loi ? Et par rapport à la réalité vécue par les journalistes: pourquoi un journaliste qui sent que son entreprise va mal et a une opportunité d'en rejoindre une autre devrait s'en priver, au cas où ce projet avorte et qu'il se retrouve chômeur non indemnisé ?

Nous prenons en compte la spécificité des photographes

Cette population de journalistes a payé le prix le plus fort de la crise de la presse et de l'irruption du numérique. S'ajoute l'abus, de la part des employeurs, qui rémunèrent en droits d'auteur. Résultat : 233 photojournalistes pigistes dotés d'une carte en 2017 (660 en 2001). La CFDT a toujours insisté pour prendre en compte des rémunérations en droits d'auteur, bien qu'elles ne soient pas conformes, au moins le temps, pour les premiers intéressés, qu'ils obtiennent une rémunération dans les clouds. Avec l'appui des syndicats. Nous sommes là pour ça.

A chaque statut doit correspondre le même traitement

La CCIJP a voulu lutter contre l'abus du recours au statut d'intermittents (notamment pour

les pigistes de Radio-France). Mais la majorité des commissaires ont préféré tarir la source en refusant, depuis 2017, les nouvelles demandes sous ce statut. Tout en maintenant dans la carte ceux qui étaient déjà rémunérés ainsi. La CFDT s'y est opposée. Au nom de l'égalité de traitement, bien sûr, et parce qu'il valait mieux, selon elle, que les syndicats fassent pression, ensemble, auprès des employeurs, pour faire cesser ces abus, que d'infliger, encore, la double peine aux premiers concernés.

De manière générale, nous nous positionnons en faisant passer l'humain avant le statut (quand l'essence même du métier n'est pas en cause, bien sûr) même si c'est une ligne de crête périlleuse.

DEUX MOTS-CLÉS

MATHÉMATIQUE

La politique de la CCIJP découle des décisions prises à la majorité. Depuis plusieurs mandats, les voix se partagent ainsi chez les journalistes : 5+2+1. 5 SNJ, 2 SNJ-CGT, 1 CFDT. Il y a les syndicats qui privilégient les règles, celles de la loi, et celles que la majorité a édictées, et la CFDT, qui veut privilégier la réalité du terrain, dès lors que la loi est respectée. Parce que la carte est un outil professionnel, pas un temple à préserver.

CONFIANCE

Les journalistes qui demandent leur carte font une déclaration sur l'honneur. La CFDT veut croire à cet engagement. Et se refuse à la suspicion au cas par cas. Soit on mène une enquête sur tous les dossiers, et alors pas seulement sur les données aléatoires et parfois anachroniques qu'on peut trouver sur internet, soit pour personne. Là aussi, notre syndicat se distingue par cette position de principe, fondée sur la confiance.



À la CFDT, nous pensons qu'il n'y a pas de démocratie sans une presse libre et diverse. Et, pour garantir cette liberté et cette diversité, il faut des journalistes sécurisés dans leur emploi et dans leur parcours professionnel.

La carte de presse est et doit demeurer le premier moyen de reconnaissance professionnelle des journalistes et l'instrument privilégié de lutte contre la précarité et de sécurisation des journalistes dans toutes les évolutions de leur vie professionnelle.

Avec les élections à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels, vous aurez la possibilité de voter pour des candidats qui connaissent votre métier et peuvent s'appuyer sur toutes les ressources qu'offre une organisation interprofessionnelle et intercatégorielle afin de mieux vous défendre et vous accompagner.

Ces candidats, ce sont ceux de la CFDT.

Je leur apporte tout mon soutien et vous invite à voter pour eux.

Laurent Berger
Secrétaire général de la CFDT